



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/325

Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 16 412 euros pour des actions de prévention/éducation aux gestes barrières dans le contexte de la pandémie de la Covid-19

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/325 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT TOTAL DE 16 412 EUROS POUR DES ACTIONS DE PREVENTION/EDUCATION AUX GESTES BARRIERES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1/ - L'association Avenir Santé, sise 15 rue Bancel Lyon 7^e, s'engage pour la santé des jeunes par des actions de prévention et de promotion de la santé de proximité dans une logique éducative. Ainsi, cette association est soutenue par la Ville de Lyon depuis de nombreuses années pour ses interventions de prévention/réduction des consommations excessives d'alcool et/ou de stupéfiants et des conduites à risque auprès d'un public jeune.

Aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'association Avenir Santé propose des actions de promotion et d'éducation aux gestes barrières, maintien de la distanciation physique et port du masque dans l'espace public tout particulièrement auprès des jeunes en soirée sur les berges du Rhône et dans la presqu'île. En effet, le risque de transmission du virus est plus important lors de regroupements ou de rassemblements festifs où la pratique des gestes barrières s'avère délaissée sans prise de conscience des risques sanitaires.

Avec sa connaissance du terrain et des milieux festifs, l'association Avenir Santé paraît tout à fait à même d'aborder ces sujets, avec des jeunes pour des jeunes, dans une approche pédagogique.

Par conséquent, je vous propose que la Ville de Lyon, fortement mobilisée face à la pandémie de Covid 19 et la recrudescence de la circulation du virus, réponde favorablement à la demande de soutien de l'association Avenir Santé pour cette action de prévention/éducation aux gestes barrières en lui attribuant une subvention de 15 912 €.

Les conditions et modalités de versement de la subvention seront formalisées par une convention mixte jointe au présent rapport.

2/ - L'association Keep Smiling, sise 3 rue Baraban à Lyon 6^e a pour objet la prévention et la réduction des risques par rapport à la consommation de substances psycho-actives dans les soirées techno/électro et les festivals. Cette association, qui s'adresse essentiellement à un public jeune, est soutenue par la Ville de Lyon dans le cadre de ses permanences d'accueil, écoute, information et orientation, au local de l'association, sur la prévention des addictions pour les usagers des milieux festifs.

Compte tenu du contexte sanitaire, elle souhaite développer une action de prévention/éducation aux gestes barrières avec distribution de matériel (masques, gel). Je vous propose que la Ville de Lyon réponde également favorablement à sa demande de soutien en lui accordant une subvention de 500 €.

Vu ladite convention ;
Vu l'avis du Conseil des 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 16 412 € sont allouées aux deux structures précitées et réparties ainsi :
 - 15 912 euros à l'association Avenir Santé ;
 - 500 euros à l'association Keep Smiling.
- 2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Avenir Santé, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense en résultant, soit 16 412 € en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 41937, nature 6574, fonction 512 après transfert de :
 - 5 200 € à partir de la ligne de crédit 41925, nature 6574, fonction 512 ;
 - 4 441 € à partir de la ligne de crédit 41939, nature 6574, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET